

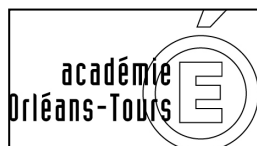
stats infos

division de l'évaluation et de la prospective

En 2014-2015, 2,4% des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne dans l'académie. Ce taux d'absentéisme demeure relativement stable par rapport à 2013-2014 et reste inférieur au taux national. Il est de 1,2% dans les collèges, 3,4% dans les lycées généraux et technologiques et 7,6% dans les lycées professionnels.

En janvier 2015 l'absentéisme concerne moins de 1,0% des élèves dans la moitié des établissements alors que, dans les 10% d'établissements les plus touchés, il est supérieur à 8,6%. Les LP sont les plus concernés même si le taux d'absentéisme diminue. L'absentéisme en LEGT progresse d'un point (3,4% contre 2,4%).

Les élèves perdent en moyenne 5,2% de leur temps d'enseignement en raison de leurs absences, justifiées ou non, un taux en progression par rapport à 2013-2014.



L'absentéisme des élèves dans les établissements publics du second degré de l'académie d'Orléans-Tours en 2014-2015

Dans l'académie, entre septembre 2014 et avril 2015, 2,4% des élèves du second degré public ont été absents de façon non justifiée au moins quatre demi-journées par mois en moyenne et peuvent être donc considérés comme absentéistes.

Ce pourcentage varie selon le type d'établissement et le mois d'observation. Dans les collèges, le taux d'absentéisme moyen est de 1,2% et passe de 0,6% à 1,8%, entre septembre 2014 et avril 2015, atteignant son maximum en avril 2015 (1,8%). Dans les lycées

d'enseignement général et technologique (LEGT), ce taux moyen est de 3,4% et évolue de 1,8% à 6,4%. Enfin dans les lycées professionnels (LP), il est égal à 7,6% et varie de 4,5% à 13,7%

[tableau 1].

Comparé au niveau national, le taux d'absentéisme moyen académique est inférieur quel que soit le type d'établissement et le mois observé. Le taux maximum est enregistré pendant les mois de mars et avril au niveau national (avril pour l'académie).

Tableau 1 : Proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement en 2014-2015 (%)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,6%	1,8%	4,5%	1,3%
Octobre	0,6%	1,5%	3,9%	1,2%
Novembre	1,0%	3,2%	8,1%	2,3%
Décembre	1,1%	2,5%	5,8%	1,9%
Janvier	1,6%	3,9%	8,9%	2,9%
Février	1,5%	3,8%	7,0%	2,7%
Mars	1,2%	4,2%	8,6%	2,8%
Avril	1,8%	6,4%	13,7%	4,2%

Lecture : Dans les collèges publics de l'académie, en septembre 2014, 0,6% des élèves sont absentéistes.

Champ : établissements publics du second degré, Orléans-Tours

Sources : Rectorat - DEP - enquête absentéisme

Moins de 1,5% d'élèves absents dans la moitié des établissements

La proportion d'élèves absents est distribuée de manière très inégale entre les établissements. Durant la période étudiée, dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène, le taux d'absentéisme demeure inférieur ou égal à 1,5% contre 1,2% l'année précédente. A noter que jusqu'au mois de mars, il reste inférieur ou égal à 1,1%. Ce n'est qu'au mois d'avril qu'il atteint 1,5%. Dans le même temps, dans le dixième des établissements les plus concernés, il dépasse 5% dès le mois de novembre pour atteindre 11,1% en avril.

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires et le nombre de jours où les établissements accueillent les élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières. Ainsi il convient d'étudier les évolutions annuelles sur ce mois.

En janvier 2015, la moitié des établissements a moins de 1,0% d'élèves absents alors que dans 10% des établissements, cette proportion dépasse 8,6% [tableau 2]. La moyenne est de 2,9%. Elle est très supérieure à la médiane, ce qui signifie que le phénomène d'absentéisme est très concentré. En outre, un quart des établissements compte moins de 0,3% d'élèves absents.

Le taux d'absentéisme moyen demeure stable entre janvier 2014 et janvier 2015 pour l'ensemble des établissements [graphique 1]. Mais, il a progressé d'un point dans les LEGT alors qu'il continue de baisser dans les collèges et les LP. Le dernier décile a augmenté également de plus d'un point pour l'ensemble des établissements en

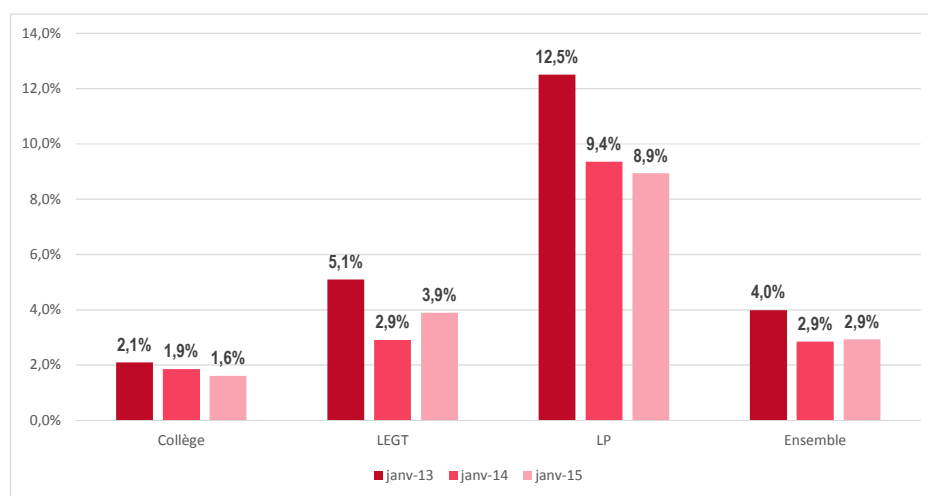
Tableau 2 : Distribution de la proportion des élèves absents en janvier 2015 (%)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,2%	0,7%	2,0%	3,3%
LEGT	0,6%	1,9%	4,3%	8,9%
LP	3,1%	7,2%	11,7%	18,4%
Ensemble	0,3%	1,0%	3,0%	8,6%
Rappel 2014	0,3%	1,1%	2,9%	7,3%

Lecture : un quart des établissements a une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,3%). La médiane est le seuil qui partage le nombre des établissements par la moitié (1,0%). 75% des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du dernier quartile (3,0%) et pour 90% des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (8,6%).

Champ : établissements publics du second degré, Orléans-Tours
Source : Rectorat - DEP - enquête absentéisme

Graphique 1 : Comparaison de la proportion d'élèves absents en janvier 2013, 2014 et 2015 par type d'établissement (%)



Lecture : Dans les collèges, au mois de janvier 2015, le taux d'absentéisme moyen est de 1,6%.
Champ : établissements publics du second degré, Orléans-Tours
Source : Rectorat - DEP - enquête absentéisme

raison de l'augmentation de l'absentéisme en LEGT [tableau 2].

L'absentéisme reste plus important dans les lycées professionnels

En janvier 2015, le taux d'absentéisme moyen en LP est plus élevé : 8,9% contre 1,6% en collège et 3,9% dans les lycées d'enseignement général et technologique. Il a toutefois diminué de 0,5 point par rapport à janvier 2014.

Si la moitié des collèges compte moins de 0,7% d'absents et la moitié des

LEGT moins de 1,9% en janvier 2015, cette proportion atteint 7,2% en LP (contre 7,9% en janvier 2014). De même, dans les 10% de LP les plus concernés par l'absentéisme, 18,4% des élèves sont considérés comme absents en janvier 2015, contre 8,9% en LEGT et 3,3% en collège. Cette proportion, bien qu'importante a connu une diminution de près de 3 points par rapport à janvier 2014 (21,1%). Par ailleurs, en terme d'effectifs, le nombre d'élèves absents en LP est inférieur à celui observé en collège. Il représente environ les trois quarts du nombre d'élèves absents en collège.

Cette différence selon le type d'établissement est observée depuis la mise en place de cette enquête exhaustive dans l'académie (2013-2014).

Plus d'absentéisme en éducation prioritaire

Dans les collèges ECLAIR/REP+ et RRS, le taux d'absentéisme moyen est plus élevé que dans les collèges hors éducation prioritaire (3,4% et 2,3% contre 1,0%). Par ailleurs, en janvier 2015, il atteint 4,0% dans les collèges RRS, une proportion plus importante qu'en janvier 2014 (3,1%). A l'opposé, dans les collèges ECLAIR/REP+, il diminue en passant de 4,8% à 3,8% [tableau 3].

Dans les collèges publics de l'Indre, d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, le taux d'absentéisme en janvier 2015 est inférieur à la moyenne académique (1,6%) [tableau 4]. Dans les autres départements, il est supérieur à 2% et sur la période étudiée (de septembre à avril), il avoisine en moyenne 1,5% contre 1,2% au niveau académique. En outre il est resté stable par rapport l'année précédente alors qu'il a diminué dans les établissements de l'Indre, d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Plus de temps d'enseignement perdu par les élèves que l'année précédente

En raison de leurs absences (justifiées ou non), tous motifs confondus, les élèves perdent en moyenne de septembre à avril, 5,2% de leur temps d'enseignement. Cette proportion est supérieure à celle enregistrée durant l'année scolaire 2013-2014 (4,5%) mais reste inférieure à la référence nationale (5,9%).

Elle varie entre 2,9% et 7,7%, maximum atteint en février 2015

Tableau 3 : Proportion d'élèves absentéistes en collège selon l'appartenance à l'éducation prioritaire en 2014-2015 (%)

	ECLAIR/REP+	REP	HEP	Ensemble
Septembre	1,7%	1,6%	0,5%	0,6%
Octobre	1,5%	1,4%	0,5%	0,6%
Novembre	2,2%	2,3%	0,8%	1,0%
Décembre	2,6%	2,5%	0,9%	1,1%
Janvier	3,8%	4,0%	1,3%	1,6%
Février	3,0%	2,7%	1,3%	1,5%
Mars	5,4%	1,2%	1,1%	1,2%
Avril	7,7%	1,8%	1,6%	1,8%

Lecture : Dans les collèges ECLAIR, le taux d'élèves absentéistes est de 1,7% au mois de septembre 2014.
 Champ : établissements publics du second degré, Orléans-Tours
 Source : Rectorat - DEP - enquête absentéisme

Tableau 4 : Proportion d'élèves absentéistes en collège par département en 2014-2015 (%)

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Septembre	0,7%	0,9%	0,4%	0,3%	0,5%	0,9%
Octobre	0,8%	0,9%	0,3%	0,3%	0,3%	0,8%
Novembre	1,7%	1,4%	0,6%	0,4%	0,5%	1,3%
Décembre	1,6%	1,5%	0,8%	0,5%	0,5%	1,6%
Janvier	2,5%	2,5%	0,8%	0,7%	0,9%	2,2%
Février	2,0%	1,4%	0,6%	1,1%	1,1%	2,2%
Mars	1,4%	1,6%	0,8%	0,8%	1,0%	1,8%
Avril	1,8%	2,0%	1,0%	1,6%	1,8%	2,1%

Lecture : Dans le Cher, le taux d'absentéistes dans les collèges publics est de 0,7% au mois de septembre 2014.
 Champ : établissements publics du second degré, Orléans-Tours
 Source : Rectorat - DEP - enquête absentéisme

Tableau 5 : Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences (tous motifs) par type d'établissement en 2014-2015 (%)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	2,6%	2,6%	5,0%	2,9%
Octobre	3,7%	4,1%	6,7%	4,1%
Novembre	3,9%	4,5%	8,0%	4,5%
Décembre	5,0%	5,4%	8,5%	5,5%
Janvier	6,2%	6,0%	9,3%	6,5%
Février	7,3%	7,7%	9,8%	7,7%
Mars	4,0%	4,6%	7,5%	4,5%
Avril	5,0%	6,5%	9,4%	5,7%

Lecture : Dans les collèges publics de l'académie, les élèves absents ont perdu 2,6% de l'ensemble d'heures d'enseignement au mois de septembre 2014.
 Champ : établissements publics du second degré, Orléans-Tours
 Source : Rectorat - DEP - enquête absentéisme

[tableau 5]. Comme pour le taux d'absentéisme, cet indicateur est très différent selon le type d'établissement. Ainsi sur l'ensemble de l'année scolaire 2014-2015, les collégiens perdent en moyenne 4,7% de leur temps d'enseignement et les lycéens généraux et technologiques 5,2%, alors que les lycéens professionnels perdent en moyenne 8% d'heures d'enseignement. L'augmentation de ce taux concerne principalement les lycées et plus particulièrement les LP (+1,2 points).

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 0,8% en moyenne contre 1,3% au niveau national, sur la période étudiée et tous établissements confondus. Cette proportion reste stable depuis l'année scolaire 2012-2013.

L'absentéisme « lourd » touche 0,5% des élèves

Un seuil de 10 demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de

Tableau 6 : Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, par type d'établissement en 2014-2015 (%)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,2%	0,2%	1,0%	0,3%
Octobre	0,1%	0,2%	0,9%	0,2%
Novembre	0,2%	0,6%	1,4%	0,4%
Décembre	0,2%	0,4%	1,3%	0,4%
Janvier	0,3%	0,6%	2,1%	0,5%
Février	0,3%	0,5%	1,6%	0,5%
Mars	0,3%	0,7%	1,8%	0,5%
Avril	0,3%	1,2%	2,8%	0,8%

Lecture : Dans les collèges publics de l'académie, 0,2% des élèves ont été absents plus de dix demi-journées de façon non justifiées, au mois de septembre 2014.
 Champ : établissements publics du second degré, Orléans-Tours
 Source : Rectorat - DEP - enquête absentéisme

mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste très limitée. Elle représente 0,5% en moyenne sur l'ensemble des établissements, une proportion stable par rapport à l'année précédente et elle varie de 0,2% à 0,8% (avril 2015).

Les LP restent les plus concernés avec un taux moyen de 1,6%, en hausse par rapport à 2013-2014 (1,1%). Il est plus important en janvier (2,1%) et atteint son maximum en avril (2,8%). Cet indicateur est également inférieur au taux national quel que soit le type d'établissement et le mois d'observation [tableau 6]. ■

SOURCES

L'enquête menée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements scolaires publics du second degré de la France métropolitaine et conduite par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a été élargie à l'ensemble des établissements publics des académies d'Orléans-Tours, de Besançon et de Strasbourg à la rentrée 2012. Cette enquête est mensuelle et les informations sont stockées dans l'application absentéisme (ADE). La gestion de cette enquête, devenue exhaustive pour notre académie, est réalisée par la division de l'évaluation et de la prospective (DEP).

Le taux de réponse varie entre 49% et 59% entre les mois de septembre et avril. C'est en avril que le taux de réponse est le plus faible. Jusqu'au mois de décembre, il

avoisine 59% et au mois de janvier, il est égal à 58%. Il est en baisse par rapport à l'année précédente.

DEFINITIONS

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de quatre demi-journées d'absence non justifiées par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire. Cette dernière fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Le **taux d'absentéisme** correspond, un mois donné, au rapport du nombre d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées par mois ou plus sur l'effectif total.

Le **taux d'absentéisme lourd** est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées sur l'effectif total.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences (justifiées ou non) rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

Attention, les résultats des LEGT et des LP ne comprennent pas les données des élèves scolarisés en 1er cycle (classes de niveau collège). L'absentéisme des élèves scolarisés en SEGPA est pris en compte dans les résultats des collèges. Les lycées polyvalents (SEP) sont inclus dans les LEGT.



Publication de la division de l'évaluation et de la prospective (Dep)

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
 21 rue Saint-Étienne, 45043 Orléans Cedex 1.

Auteur : Céline Leduc-Petitgas.
 Directrice de publication : Marie Reynier.
 Maquette : Depp (Men) / YBLF.
 Mai 2016



<http://www.ac-orleans-tours.fr/stats>

